



Dossier constitutif pour le financement du secteur de l'Industrie

- Agrément et/ou autorisation des autorités compétentes (ministères, wilayas, ...);
- Permis de construire en cours de validité, liés aux infrastructures du projet ;
- Etude technico-économique et financière du projet, signée et cachetée par un bureau d'études (faisabilité du projet, études de marché, processus de production, marché ciblé, rentabilité économique et financière, impact du projet sur le plan économique et social, préservation de l'environnement, organisation interne de l'entreprise, structure de l'investissement et structure de financement) ;
- Titres miniers pour les industries extractives.